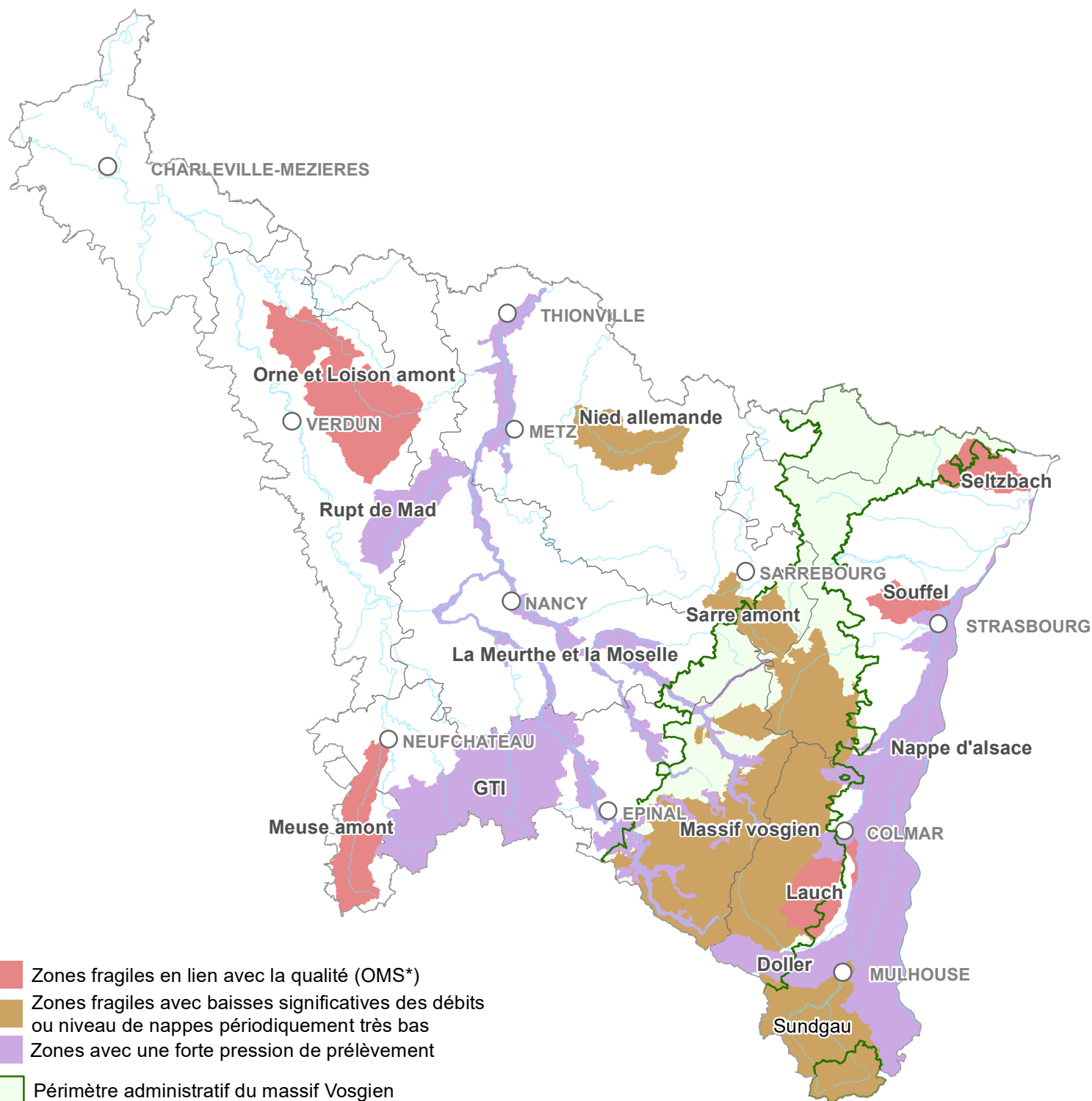


# Zones fragiles et prioritaires pour l'accompagnement des démarches de gestion quantitative de la ressource en eau

Version validée par le Comité de bassin  
du 30/06/2022

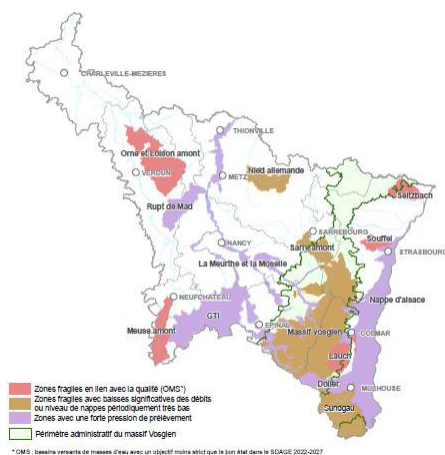


\* OMS : bassins versants de masses d'eau avec un objectif moins strict que le bon état dans le SDAGE 2022-2027

60 30 0 Kilomètres

IGN BDF CARTHAGE  
BRGM BD LISA  
IGN ADMIN EXPRESS





## Cartographie des zones fragiles et prioritaires pour l'accompagnement des démarches de gestion quantitative de la ressource en eau - Légende

### Zones avec une forte pression de prélèvement

Elles sont déjà fortement prélevées en regard de la disponibilité de la ressource en eau et sont à risque de déficit quantitatif dans le futur. Elles sont prioritaires pour la mise en place de démarches de gestion collective de la ressource en eau.

#### Zones retenues pour le zonage

- Nappe d'Alsace ;
- Bassin de la Doller ;
- La Meurthe, la Moselle et leur nappe d'accompagnement ;
- Bassin versant du Rupt-de-Mad ;
- Zone de répartition des eaux dans le secteur de Vittel (GTI).

### Zones fragiles avec baisses significatives des débits ou niveau de nappes périodiquement très bas

Elles sont particulièrement sensibles aux effets du changement climatique et sont à risque de déficit quantitatif dans le futur. Elles sont prioritaires pour la mise en œuvre d'actions visant à accroître la résilience des milieux aquatiques face au changement climatique, tout particulièrement dans les têtes de bassin versant où les très petits cours d'eau sont essentiels au maintien du débit plus en aval. A titre d'exemple, les actions visant à réduire l'impact des étangs dans le Sundgau entrent dans ce cadre.

#### Zones retenues pour le zonage

- Ill amont (Sundgau) ;
- Sud du massif Vosgien ;
- Sarre amont ;
- Nied allemande.

### Zones fragiles en lien avec la qualité

Elles présentent une forte faiblesse de la ressource en eau accentuée par des prélèvements pas nécessairement significatifs mais qui sont associés à des rejets polluants. La conjugaison de ces facteurs défavorables nécessite une approche globale pour atteindre les objectifs fixés à ces secteurs.

#### Zones retenues pour le zonage

- Meuse amont ;
- Orne et Loison amont ;
- Lauch et ses affluents ;
- Souffel ;
- Seltzbach.

Afin que le zonage reste discriminant et conserve une cohérence hydrographique, certains secteurs présentant une certaine fragilité mais de manière moins flagrante n'ont pas été retenus. C'est le cas par exemple du bassin amont de la Seille, du bassin du Brenon et de la Bouvade, des côteaux calcaires de la Meuse et de la Moselle, et du nord du massif vosgien.